

# Charte d’Ethique et de Déontologie d’Aviation Sans Frontières

## ***La mission d’Aviation Sans Frontières***

Aviation Sans Frontières est une association à but humanitaire, indépendante et apolitique. Née de la volonté de porter assistance aux victimes et déshérités de ce monde, elle fonde son action sur la compétence et l’expertise, principalement aéronautique, de ses membres.

## ***Cinq principes fondamentaux guident l’action d’Aviation Sans Frontières :***

### ***Responsabilité***

Aviation Sans Frontières s’oblige à mobiliser la totalité de ses ressources financières et humaines au bénéfice d’actions de terrain.

### ***Transparence :***

Aviation Sans Frontières mène à bien ses activités dans la plus grande clarté et rend compte régulièrement à ses adhérents et donateurs.

### ***Indépendance :***

Aviation Sans Frontières choisit librement ses engagements. Elle observe les lois et usages des Etats dans lesquels elle intervient, sans toutefois que ceux-ci puissent contrevenir à sa charte et à son éthique.

### ***Neutralité :***

Aviation Sans Frontières s’astreint à une attitude de totale impartialité et de non-discrimination. Elle ne participe pas à la désignation d’éventuelles responsabilités mais reconnaît la notion de « témoignage légitime » dès lors que des violations des droits de l’homme, des crimes de guerre, génocides ou crimes contre l’humanité sont constatés. Aviation Sans Frontières se garde également de tout parti pris religieux, racial, politique ou idéologique.

### ***Qualité/Sécurité :***

Aviation Sans Frontières, en quête d’excellence dans ses activités, s’efforce d’observer les meilleurs standards dans l’exercice des métiers qui sont au cœur de ses actions.

## ***Tous ces engagements s’inscrivent dans le respect des valeurs fondatrices d’Aviation Sans Frontières :***

***Honnêteté, loyauté et solidarité.***

## ***Les actions et les objectifs d'Aviation Sans Frontières***

### ***Faciliter l'accès aux soins médicaux des populations enclavées et démunies***

A l'aide de ses propres aéronefs adaptés à la desserte de terrains sommairement aménagés et souvent enclavés, Aviation Sans Frontières transporte des équipes médicales de secours, des colis de première urgence et des médicaments. Elle assure également l'acheminement sur les vols d'Air France, ou d'autres compagnies aériennes, de colis de médicaments, de fret humanitaire ou de petit matériel de chirurgie destinés à des associations, des dispensaires de brousse ou des hôpitaux.

### ***Accompagner***

Aviation Sans Frontières accompagne des enfants en urgence de soins à destination de l'Europe pour qu'ils puissent y être traités ou opérés. Les bénévoles d'Aviation Sans Frontières prennent également en charge des réfugiés pour les conduire dans leur pays d'accueil.

### ***Faire découvrir le monde de l'aérien à des personnes handicapées ou socialement isolées***

En France, Aviation Sans Frontières offre, au cours d'une journée de découverte, à de jeunes personnes handicapées ou socialement isolées, de réaliser leur rêve : voler et accéder à de nouveaux horizons. Elle aide également à l'insertion sociale d'adolescents issus de quartiers sensibles en leur permettant de découvrir les perspectives offertes par les métiers de l'aéronautique. Ces journées s'appuient sur les leviers combinés de l'informatique et de l'aviation, dans une approche à la fois ludique et éducative.

## ***Convention d'engagements réciproques entre Aviation Sans Frontières et ses bénévoles ou salariés***

### **Le bénévole ou le salarié s'engage à :**

1. Adhérer aux valeurs et principes fondamentaux ainsi qu'aux objectifs d'Aviation Sans Frontières.
2. Respecter sa Charte d'Ethique et de Déontologie ainsi que son règlement intérieur.
3. Respecter "l'obligation de réserve". Ne pas nuire par ses actes, ses propos ou ses écrits, à l'image ou l'action d'Aviation Sans Frontières.
4. Veiller par son attitude personnelle à respecter et à ne pas contrarier les traditions culturelles et l'équilibre social des pays aidés.
5. Etre assidu et responsable dans l'accomplissement des tâches assumées.
6. Rendre compte des tâches accomplies et les évaluer régulièrement.
7. Proscrire toute initiative ou décision qui pourraient faire apparaître un conflit d'intérêt ou s'apparenter à de la corruption.

**Aviation Sans Frontières s'engage à :**

1. Informer le bénévole ou le salarié sur les objectifs qui guident son action, ainsi que les obligations qu'il devra respecter dans le cadre de sa mission.
2. Etablir de manière précise les conditions de son engagement (temps consacré, tâches confiées, risques, couverture, remboursement des frais).
3. Faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole.
4. Offrir au bénévole l'encadrement et le soutien nécessaire.

***Les relations avec les donateurs***

Aviation Sans Frontières rend compte régulièrement à ses adhérents et donateurs. Elle s'est dotée de procédures comptables et d'outils de contrôle lui permettant d'assurer l'efficacité de la gestion de ses activités et des fonds provenant de la générosité du public. Elle s'attache à ce que la définition des objectifs respecte rigoureusement la finalité exclusive de l'association : être utile aux plus démunis.

***Partenaires privés et institutionnels***

Aviation Sans Frontières s'engage à proposer des projets pertinents et innovants afin de construire des partenariats légitimes et pérennes. Sa recherche de financements doit donc aller de pair avec une démarche ouverte, fondée sur une vision de ce que l'association souhaite proposer, et sur la construction d'une offre de qualité. Aviation Sans Frontières s'engage à mesurer au mieux l'impact des actions qu'elle réalise grâce à la générosité de ses partenaires. Elle met à leur disposition des outils pour les aider à communiquer sur le partenariat et fédérer les membres de leur personnel autour d'un projet solidaire commun. Aviation Sans Frontières informe régulièrement ses partenaires sur l'activité et les temps forts de la vie de l'association.

***Développement durable***

Aviation Sans Frontières planifie ses activités dans le respect du principe de Développement durable, s'attachant tout particulièrement à la promotion d'un environnement socialement équitable.

***Adoption et diffusion***

Le Conseil d'Administration est le seul organe social compétent pour l'adoption et la modification de la présente Charte. Cette Charte, distribuée à tous les bénévoles et salariés d'Aviation Sans Frontières, précise le cadre dans lequel s'inscrivent les Statuts et les Consignes Générales de l'association. Elle est également communiquée, grâce à la publication sur le site Internet de l'association, à tous ceux avec qui Aviation Sans Frontières est en relation.

Le conseil d'administration d'Aviation Sans Frontières se réserve le droit de révoquer l'appartenance d'un adhérent à l'association s'il a été constaté un manquement à cette Charte.